



charte des
bonnes pratiques
d'élevage



Franceterrede**LAIT**
LA FILIÈRE LAITIÈRE S'ENGAGE

bien faire et le faire savoir

UNE NOUVELLE AMBITION POUR LA FILIÈRE LAITIÈRE

DÉPLOYER EN ÉLEVAGE LA DÉMARCHE
DE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE
FRANCE TERRE DE LAIT



NOUVEAUTÉ

**Avec BoviWell, évaluation
du bien-être des troupeaux**

7 CHAPITRES POUR ÉVALUER SES PRATIQUES

“ S'engager dans la Charte c'est s'engager dans la démarche de responsabilité sociétale de la filière laitière, répondre aux attentes des filières et du grand public sur la sécurité et la qualité des produits, la sécurité des personnes, la protection de l'environnement et le bien-être animal. ”

Créée en 1999 et en constante évolution, la Charte s'est dotée en 2022 d'une nouvelle ambition : être l'outil de déploiement en élevage de la démarche de responsabilité sociétale **France Terre de Lait**.

Elle définit ainsi les objectifs de progrès de la filière laitière pour rester en phase avec les attentes de la société. En ce sens, la Charte est une démarche adaptée pour accompagner les évolutions des pratiques en élevage et la mise en œuvre des engagements pris au niveau collectif dans France Terre de Lait. Ainsi, pour chacun des 7 chapitres de la Charte sont définis des objectifs à atteindre et des marges de progrès.



En matière de bien-être animal, et c'est la grande nouveauté 2022, elle est le support de l'évaluation du bien-être des troupeaux en intégrant **Boviwell**.

Tous les 3 ans, un technicien de laiterie ou d'organisme de conseil, préalablement formé et « agréé », évalue le respect et l'application de la Charte au sein de l'élevage. Cette évaluation est aussi un temps d'échanges avec l'éleveur sur l'ensemble des rubriques.

Ensemble, éleveurs et techniciens définissent, lorsque c'est nécessaire, un plan d'actions et de progrès pour atteindre les objectifs fixés.

LA CHARTE S'ORGANISE AUTOUR DE 7 CHAPITRES :

- 1 - Traçabilité des animaux
- 2 - Santé du troupeau
- 3 - Alimentation des animaux
- 4 - Hygiène de la production du lait
- 5 - Durabilité sociale
- 6 - Environnement
- 7 - Bien-être animal

80 RUBRIQUES RÉPARTIES EN 3 TYPES

Avec évaluation

Évaluation de la pratique par le technicien chargé de la visite. Le respect de la bonne pratique permet d'adhérer à la Charte.



Sans évaluation

Rappel de la réglementation.



Recensement des pratiques réalisées, permettant de mieux communiquer sur le métier d'éleveur.



UNE GESTION FLUIDE DES ÉVALUATIONS

Un outil informatique, support de saisie des rubriques de la Charte, permet une gestion fluide des évaluations, et approvisionne une base de données nationale respectant les règles de confidentialité. Le traitement et l'analyse de cette base de données permettent d'objectiver le progrès sur l'ensemble des thèmes abordés par la Charte. La Charte, démarche de progrès pour les élevages, devient une démarche certifiée qui permet de garantir la bonne réalisation des visites réalisées en élevage et la qualité des données enregistrées, grâce à l'intervention d'un organisme certificateur indépendant.

Traçabilité des animaux



POUR GARANTIR LA PARFAITE TRAÇABILITÉ DE MES ANIMAUX, J'ASSURE LEUR IDENTIFICATION SELON LES OBJECTIFS FIXÉS PAR LA RÉGLEMENTATION ET NOTRE PROFESSION.

La traçabilité des animaux constitue un enjeu essentiel pour la santé humaine et animale. Si les animaux sont bien identifiés et tracés, cela permet en cas de problème sanitaire de les retrouver ou de trouver les produits qui en sont issus.

Une identification est également utile pour l'éleveur pour la gestion technique de son troupeau.

5 rubriques (dont 4 avec évaluation ou recensement)

- 1.1 Pour assurer leur traçabilité depuis leur naissance, je boucle mes animaux avant 7 jours.
- 1.2* Pour permettre le suivi permanent des bovins en France, tous mes animaux ont un passeport valide.
- 1.3* Pour assurer la traçabilité des animaux, je notifie les mouvements des animaux dans les 7 jours et en garde une trace informatique.
- 1.4* Pour assurer la traçabilité des animaux lorsqu'ils quittent mon élevage, je garde une trace de leur destination.
- 1.5 Pour protéger les consommateurs, j'informe mon acheteur d'éventuels problèmes sanitaires. 

* Les rubriques 1.2, 1.3 et 1.4 ne sont abordées que lorsque l'élevage n'est pas à l'objectif sur la rubrique 1.1.

Santé du troupeau



PAR RESPECT POUR LA SANTÉ PUBLIQUE, CELLE DE MES ANIMAUX ET LA MIENNE, JE M'ASSURE DE LA BONNE SANTÉ DE MON TROUPEAU.

Une vache en bonne santé produit un lait de bonne qualité. Des animaux en bonne santé sont le gage d'un troupeau plus performant, moins coûteux et plus simple à gérer. L'éleveur a de très nombreuses

responsabilités dans le domaine de la santé animale, pilier du bien-être animal et de celui de l'éleveur.

C'est aussi un élément de santé publique et de protection des éleveurs, s'appuyant sur le concept « une seule santé » qui rappelle les liens entre la santé humaine et celle des animaux. Il s'agit ainsi d'éviter la contagion entre animaux et avec l'Homme, mais aussi de ne pas contaminer les produits vendus.

13 rubriques (dont 12 avec évaluation ou recensement)

- 2.1 Un vétérinaire sanitaire agréé par l'Etat réalise les visites sanitaires obligatoires sur mon élevage. 
- 2.2 Mon vétérinaire a établi le protocole de soin suite au bilan sanitaire d'élevage.
- 2.3 Je conserve toutes les ordonnances pour les traitements de mes animaux.
- 2.4 Pour garder une trace des événements sanitaires et des traitements réalisés, je tiens à jour un carnet sanitaire où j'enregistre tous les traitements des animaux.
- 2.5 J'ai mis en place un dispositif pour transmettre clairement, à mes associés, salariés ou intervenants extérieurs, toutes les informations sanitaires sur les animaux.
- 2.6 Je dispose d'un moyen pour isoler les animaux malades et d'un dispositif de contention.
- 2.7 Je mets à disposition des visiteurs des équipements pour nettoyer leurs chaussures avant d'accéder à mon élevage et à leur départ (pédiluve, grille et robinet).
- 2.8 Je nettoie les équipements partagés entre exploitations, en contact avec les animaux (équipements de transport, de parage, d'ébourgeonnage, de distribution d'aliments...).
- 2.9 Par mesure de prévention, je nettoie (et désinfecte si nécessaire) mes installations et le matériel en contact avec les animaux (stabulation, box de vêlage, table d'alimentation, seau à lait, vèleuse, distributeur d'alimentation...).
- 2.10 Je dispose d'une pharmacie pour la bonne conservation des produits vétérinaires et elle est tenue en ordre, sans médicaments périmés.
- 2.11 Pour limiter les risques de contamination, lorsque l'un de mes animaux meurt, je m'assure d'une gestion rapide et rigoureuse du cadavre (lieu dédié, appel à l'équarisseur).
- 2.12 Dans le cadre de la lutte contre l'antibiorésistance dans mon troupeau, je m'engage à ne pas donner de lait pouvant contenir des résidus d'antibiotiques aux veaux.
- 2.13 J'utilise des méthodes préventives pour limiter les maladies et les traitements antibiotiques (vaccination, colostrum, hygiène...). 

Alimentation



POUR LA SANTÉ DU CONSOMMATEUR ET CELLE DE MES ANIMAUX, JE GARANTIS POUR MON TROUPEAU UNE ALIMENTATION SAINE, ÉQUILIBRÉE ET TRACÉE.

Une alimentation saine et équilibrée est indispensable pour assurer au troupeau de bonnes conditions de vie, une santé correcte, un bon niveau de production et un lait de qualité.

Les pratiques des éleveurs ont ainsi pour objectifs de fournir des aliments qui répondent aux besoins nutritionnels des animaux ; d'assurer de bonnes conditions d'hygiène lors de la production, la récolte, le stockage ou la distribution des aliments ; de tracer les aliments qui ne viennent pas de l'exploitation afin de s'assurer de pouvoir retrouver l'origine de tout problème éventuel.

5 rubriques (avec évaluation ou recensement)

- 3.1 Pour éviter les contaminations accidentelles de mon troupeau ou de l'environnement, je maîtrise la qualité de conservation des aliments.
- 3.2 Pour assurer la santé de mes animaux (et celles des consommateurs), je vérifie la qualité des aliments distribués.
- 3.3 Mes veaux disposent d'une alimentation lactée et fibreuse de qualité, en quantité suffisante et d'eau à volonté.
- 3.4 Pour assurer la traçabilité des aliments produits en dehors de mon exploitation, je conserve les documents précisant leur nature, quantité et origine.
- 3.5 Je recherche des solutions pour l'autonomie fourragère afin que mon exploitation soit plus résiliente face au changement climatique (stockage de sécurité, utilisation de coproduits, modification de l'assolement...).



Hygiène de la production du lait

POUR LA SANTÉ DE MES VACHES ET LA QUALITÉ SANITAIRE DU LAIT QUE JE PRODUIS, JE GARANTIS PAR MES PRATIQUES L'HYGIÈNE DE SA PRODUCTION.

De bonnes conditions de traite impactent directement la qualité du lait, favorisent la bonne santé de la mamelle et le bien-être des animaux.

De la traite au tank, les pratiques et équipements doivent assurer aux vaches, comme aux éleveurs, des conditions de traite satisfaisantes : locaux bien éclairés ; lieu de traite, machine à traire et tank bien entretenus et nettoyés rigoureusement. Tout ceci améliore également les conditions de travail des éleveurs.

11 rubriques (avec évaluation ou recensement)

- 4.1 Par souci d'hygiène et de sécurité, j'assure la propreté et le rangement de mon local de stockage du lait. L'éclairage permet d'assurer le contrôle visuel des installations et la sécurité des personnes qui y travaillent.
- 4.2 Pour une bonne hygiène, j'assure la propreté des locaux de traite et de leurs accès (aire d'attente et couloir de retour). L'éclairage du lieu de traite permet un examen des mamelles et du lait ainsi que la sécurité des personnes.
- 4.3 Pour éviter les mammites, préserver les trayons de mes vaches et assurer la qualité de mon lait, je m'assure tous les ans du bon fonctionnement de l'installation de traite en la faisant contrôler (contrôle Optitrait[®]).
- 4.4 Pour éviter les mammites, préserver les trayons de mes vaches et assurer la qualité de mon lait, j'effectue les réparations nécessaires selon les préconisations à l'issue du contrôle.
- 4.5 Pour assurer l'hygiène du lait et pour éviter qu'il contienne des résidus, j'utilise des produits de nettoyage et désinfection homologués pour l'installation de traite.
- 4.6 En cas de captage privé, je m'assure tous les ans de la bonne qualité bactériologique de l'eau utilisée pour le nettoyage du matériel de traite (analyse annuelle et bons résultats).
- 4.7 Par souci d'hygiène, et pour le bien-être de mes vaches, je m'assure de la propreté et de la santé des trayons de chaque vache avant de la traire.
- 4.8 Je surveille régulièrement la qualité de mon lait et accède à mes résultats d'analyse.
- 4.9 Je surveille le bon refroidissement et l'aspect du lait dans le tank.
- 4.10a Si j'ai un robot de traite, je renseigne sur mon logiciel les vaches dont il faut écarter le lait avant le traitement avec un délai d'attente.
- 4.10b Si je n'ai pas de robot de traite, je mets en place des dispositifs visibles sur les vaches pour identifier celles qui ont un traitement avec un délai d'attente.
- 4.11 J'écarte systématiquement de la collecte les laits non commercialisables (colostrum, lait de vaches traitées ou malades).

Durabilité sociale



JE VEILLE À LA QUALITÉ DE VIE ET À LA SÉCURITÉ DES PERSONNES QUI TRAVAILLENT SUR MON EXPLOITATION ET JE SUIS ATTENTIF AUX SERVICES RENDUS PAR MON ÉLEVAGE.

En agriculture, la durabilité sociale contribue fortement à l'attractivité du métier d'éleveur, qui repose sur une bonne image du métier, un accès facilité au métier et des conditions d'exercice satisfaisantes.

Un éleveur accueille de nombreuses personnes sur sa ferme. Que ce soient des visites régulières ou occasionnelles, la prévention, la protection et la sécurité des personnes sont essentielles. Il en est de même pour les occasions de contact Homme-animal qui doivent se dérouler dans de bonnes conditions.

8 rubriques

(avec évaluation ou recensement)

- 5.1 Pour assurer la sécurité des personnes, j'analyse les risques sur mon exploitation, tiens à jour et mets à disposition un Document Unique d'Évaluation des Risques, que j'emploie ou non des salariés.
- 5.2 Par souci de sécurité, mon exploitation dispose de voies correctes pour faciliter la manœuvre des camions.
- 5.3 En cas d'absence imprévue, d'accident ou de maladie, je sais comment me faire remplacer.
- 5.4 L'aspect de mon exploitation participe à l'image de mon métier, elle est accueillante et je fais en sorte que les abords des bâtiments soient propres et rangés.
- 5.5 Je contrôle ou je mets en place un plan d'éradication des nuisibles (rongeurs, oiseaux, insectes).
- 5.6 Si je suis ou si un co-exploitant est proche de la retraite, j'ai/il a commencé à préparer la transmission de mon/notre exploitation.
- 5.7 Mon activité est à l'origine de plusieurs emplois directs ou emplois dans la filière. (calcul automatique).
- 5.8 J'apporte la ration de protéines animales de... personnes (rubrique optionnelle).



Environnement

DANS UN ESPRIT DE RESPONSABILITÉ COLLECTIVE, JE PARTICIPE À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT.

L'activité laitière, comme toute activité humaine, impacte l'environnement et les principaux milieux que sont le sol, l'air et l'eau, mais aussi la biodiversité. L'éleveur œuvre à limiter l'impact de ses activités, en raisonnant ses pratiques, en limitant et en gérant les déchets qu'il produit.

Dans un même temps, il cherche à s'adapter aux effets du changement climatique qui modifient les conditions de production en élevage.

13 rubriques (dont 12 avec évaluation ou recensement)

- 6.1 Je veille à limiter le volume de déchets produit. Je pratique le tri de mes déchets sur l'exploitation et les envois dans les filières appropriées mises en place dans mon département.
- 6.2 Je m'assure de la couverture de mes sols pendant la période réglementaire.
- 6.3 Je vérifie le bon fonctionnement de mon pulvérisateur tous les 3 ans (5 ans pour le premier contrôle) dès lors que j'en possède un.
- 6.4 Je raisonne et j'enregistre mes traitements phytosanitaires pour une utilisation correcte des produits de protection des plantes. Je note toutes mes interventions sur le registre phytosanitaire. Ce document obligatoire est bien accessible sur mon exploitation.
- 6.5 Je stocke les produits phytosanitaires dans un lieu fermé à clé et étanche selon leur profil de dangerosité.
- 6.6 Je respecte les périodes d'interdiction d'épandage qui concernent mon exploitation.
- 6.7 Pour protéger l'eau, je raisonne ma fertilisation azotée et réalise un plan prévisionnel de fumure.
- 6.8 J'enregistre précisément mes pratiques de fertilisation minérale et organique (cahier d'épandage).
- 6.9 Je réalise un plan d'épandage pour vérifier que je dispose de suffisamment de surfaces.
- 6.10 Pour préserver la ressource en eau, je stocke les effluents d'élevage de telle sorte qu'ils ne contaminent pas le milieu (équipements de stockage de capacités suffisantes et étanches), pas d'écoulements.
- 6.11 Pour économiser l'eau, je surveille mes consommations (compteur, fuites) et j'ai mis en place des pratiques économes (suivi de l'irrigation, nettoyage, abreuvoirs, recyclage...).
- 6.12 Pour économiser l'énergie (électricité, carburant...), je surveille mes consommations et j'ai mis en place des pratiques économes (récupérateurs de chaleurs, lumière naturelle, conduite économe, pré-refroidisseur...).
- 6.13 Je produis de l'énergie verte (photovoltaïque, méthanisation, solaire, bois...).

Bien-être animal

PAR RESPECT POUR MES ANIMAUX ET CAR CELA CONTRIBUE À MA QUALITÉ DE VIE, J'ASSURE À MES ANIMAUX DE BONNES CONDITIONS DE BIEN-ÊTRE.

Depuis toujours, le bien-être animal fait partie du métier d'éleveur. Sans le nommer, sans le définir, l'éleveur par ses gestes, ses pratiques et ses observations est soucieux, au quotidien, du confort et de la santé de son troupeau. C'est sa responsabilité et l'assurance d'une production laitière de qualité.

Ancrée dans le socle de la démarche de responsabilité sociétale France Terre de Lait, depuis 2020, la filière laitière évalue le bien-être des troupeaux laitiers. Les indicateurs retenus sont autant que possible centrés sur l'animal. Utilisables dans tous les élevages, les indicateurs sont issus de la démarche scientifique et technique Welfare Quality® qui a été reprise dans l'outil Boviwell.



11 rubriques (dont 9 avec évaluation ou recensement)

7.0 Un référent « Bien-être animal » est désigné dans mon élevage. 

7.1 Mes équipements et pratiques limitent les blessures de mes animaux (pas d'aiguillon électrique, d'objets pointus ou coupants...). 

7.2 Pour leur confort, en cas de plein air, mes animaux disposent d'un abri naturel ou artificiel. Face aux événements climatiques (coup de chaud, forte pluie...), je peux mettre en place un plan d'actions (aération du bâtiment, agroforesterie...). 

7.3 Pour leur confort et bien-être, je loge mes veaux dans des conditions conformes à leurs besoins (contacts avec leurs congénères, cases collectives après 8 semaines, absence d'attache). 

7.4 Pour leur confort, pour pouvoir les soigner et travailler en sécurité, je loge mes animaux dans un bâtiment suffisamment aéré et éclairé et dans des conditions conformes à leurs besoins (aération, luminosité). 

7.5 Mes pratiques en matière de reproduction assurent des vêlages faciles à mes vaches (box de vêlage, surveillance des vêlages). 

7.6 Pour la qualité du lait, la santé et le bien-être de mes vaches, j'enregistre les mammites cliniques. 

7.7 Avant de vendre mes animaux, je les prépare selon leur destination, notamment lorsqu'ils partent à l'abattoir. 

7.8 Je veille aux bonnes conditions de chargement et de transport de mes animaux (quai de chargement, parcours balisés, animaux isolés, animaux propres et transportables). 

7.9 Je ne pratique pas l'ablation de la queue de mes animaux. 

7.10 Pour la santé et le bien-être de mes veaux, je leur distribue du colostrum dès les premières heures de vie et en quantité suffisante (2 à 4 litres dans les 6 premières heures de vie). 

14 indicateurs Boviwell

LIBERTÉ 1 : mes animaux ne souffrent pas de faim et de soif

BW 1.1 ETAT D'ENGRAISSEMENT : je m'assure que mes animaux ont un état d'engraissement satisfaisant. 

BW 1.2 ABREUVEMENT : je dispose d'abreuvoirs suffisamment nombreux, fonctionnels et propres. 

Liberté 2 : mes animaux ne souffrent pas d'inconfort

BW2.1 SURFACE DE COUCHAGE : mes animaux disposent d'une surface de couchage conforme à leurs besoins. 

BW2.2 PROPRETÉ DU POIL : les animaux ne sont pas sales. 

BW 2.3 SURFACE TOTALE DU LIEU DE VIE : la surface de mes bâtiments permet à mes animaux de se déplacer librement. 

BW 2.4 ATTACHE DES ANIMAUX : mes animaux ne sont pas à l'attache, notamment pas toute l'année. 

Liberté 3 : mes animaux ne souffrent pas de douleurs, blessures, et maladies

BW 3.1 MORTALITÉ DES VACHES : sur les 3 dernières années, la mortalité des vaches est faible. 

BW3.1 bis MORTINATALITÉ : sur les 3 dernières années, le taux de mortalité des veaux entre 0 et 48h est faible. 

BW 3.2 SANTÉ MAMMAIRE : le taux cellulaire de mon lait reste satisfaisant sur les 12 derniers mois. 

Les indicateurs 3.3 et 3.4 ne sont pas cités car ils ne concernent pas les troupeaux laitiers

BW 3.5 BLESSURES : les vaches ne présentent pas ou peu d'abrasions, lésions, gonflements. 

BW 3.6 DÉMARCHE : mes vaches ne boitent pas, leur démarche n'est pas altérée. 

BW 3.7 ÉBOURGEONNAGE DES VEAUX : il est réalisé tôt, avec du matériel approprié et une gestion de la douleur. 

Liberté 4 et 5 : mes animaux peuvent exprimer un comportement approprié à leur espèce et ne souffrent pas de peur ou de stress

BW 4.1 RELATION HOMME-ANIMAL : mes vaches ne présentent pas de signe d'évitement excessif en présence d'humains. 

BW 4.2 POSSIBILITÉ D'EXERCICE : mes animaux disposent d'aires d'exercice intérieures ou extérieures (notamment pâturage) pour exprimer leur comportement naturel. 

LES DOCUMENTS ET INFORMATIONS À PRÉPARER AVANT LA VISITE

TRAÇABILITE DES ANIMAUX

- Rapports d'audit ou contrôle identification s'ils existent
- Documents de notification (entrées et sorties, transhumance)
- Livre des bovins
- Passeports
- Factures ou bons d'enlèvement des animaux vendus

SANITAIRE

- ASDA vertes
- Compte rendu de la visite sanitaire bovine
- Carnet sanitaire
- Ordonnances
- S'ils existent, protocole de soin et bilan sanitaire d'élevage

ALIMENTATION

- Bons de livraison, factures ou étiquettes des aliments achetés

TRAITE ET QUALITÉ DU LAIT

- Résultats d'analyses de lait
- Etiquette et fiche du dernier contrôle de la machine à traire (Optitrait[®] ou Certitrait[®] pour le matériel neuf)
- Factures de réparations le cas échéant
- Analyses d'eau pour nettoyage du matériel de traite (si captage privé)

ENVIRONNEMENT, SUIVI DES CULTURES

- Plan prévisionnel de fumure
- Carnet d'enregistrement des traitements phytosanitaires
- Carnet d'enregistrement de la fertilisation
- Plan d'épandage
- Registre phytosanitaire
- Attestation de contrôle du pulvérisateur
- Bon d'enlèvement des déchets dangereux

SÉCURITÉ

- Document Unique d'Évaluation des Risques

NOMBRE DE VACHES LAITIÈRES

| NOMBRE D'INDIVIDUS PRÉSENTS LE JOUR DE LA VISITE | RACE MAJORITAIRE | NOMBRE D'ANIMAUX (MOYENNE SUR 3 ANS) | NOMBRE D'ANIMAUX MORTS PAR AN (MOYENNE SUR 3 ANS) | CELLULES SOMATIQUES / ML TANK (MOYENNE ARITHMÉTIQUE DES 12 DERNIERS MOIS - MOYENNE GLISSANTE) | NOMBRE DE VACHES SOIGNÉES POUR DES MAMMITES CLINIQUES SUR LES 12 DERNIERS MOIS |
|--|------------------|--------------------------------------|---|---|--|
| | | | | | |

NOMBRE DE VEAUX LAITIERS

| NOMBRE DE VEAUX NÉS PAR AN (MOYENNE SUR 3 ANS) | NOMBRE DE VEAUX MORTS - DE LA NAISSANCE À 48H - PAR AN (MOYENNE SUR 3 ANS) |
|--|--|
| | |

Notes

Pour en savoir plus

Contactez votre technicien charte,
votre interprofession régionale ou le Cniel

moninterpro@cniel.com

LA CHARTE UNE DÉMARCHÉ PARTENARIALE

La Charte découle d'une initiative des éleveurs de bovins au sein de la Confédération Nationale de l'Élevage.

L'interprofession laitière (CNIEL) a choisi de la mobiliser comme socle amont de sa démarche de responsabilité sociétale, France Terre de Lait.

L'Institut de l'Élevage apporte un appui technique et scientifique.

Les interprofessions laitières régionales et leurs partenaires assurent son déploiement en Région.

Les entreprises laitières et les organismes de développement assurent les évaluations auprès des éleveurs et accompagnent leurs progrès.